



DELIBERATION N° 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

Pour : 27  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Madame Marie Ange THEBAUD, Présidente du S3PI ne prend pas part au vote.

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle le projet, présenté par le Secrétariat Permanent de Protection des Pollutions Industrielles (SPPPI), de mener une étude de zone qui s'inscrit dans le Programme Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) mené conjointement par l'Etat et la région Aquitaine.

Une étude de zone est une démarche d'évaluation :

- Des impacts des activités humaines sur l'état des milieux ;
- Des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

L'étude de zone est une démarche collective, non réglementaire, qui implique administrations, industriels et gestionnaires, collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc. Sa gouvernance est assurée par un Comité d'Orientation Stratégique (COS), qui est le lieu de la concertation entre les parties prenantes.

Objet : S3PI :  
versement d'une  
subvention de  
5 000 €

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

La zone d'étude retenue par le COS concerne le périmètre de l'Estuaire Adour rives droite et gauche.

Les objectifs de cette étude de zone sont les suivants :

- Etablir l'état des lieux des pollutions pour prendre des mesures adaptées en fonction de l'incidence sur la santé et la qualité de vie ;
- Identifier et hiérarchiser des situations potentielles de risques préoccupants et les moyens de les gérer ;
- Contribuer au maintien durable de la qualité des milieux et à un aménagement concerté et maîtrisé du territoire ;
- Asseoir la crédibilité et la légitimité des services de l'Etat, et assurer la transparence et une communication concertée.

Le déroulement de l'étude pour l'estuaire de l'Adour se décline en 5 phases :

Phase 1 : Etat des lieux, définition du schéma conceptuel des expositions

Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts

Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux

Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement

Phase 5 : Caractérisation des expositions et risques sanitaires

L'Etat a engagé 100 000 € pour la réalisation des phases 1 & 2 (qui ont été présentées au SPPPI le 24 juin 2015) ainsi que 40 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage via l'INERIS, et a demandé la contribution des autres parties prenantes sur les phases à venir.

A ce titre, la Région Aquitaine, l'ACBA, la CCI Bayonne Pays Basque, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Départemental des Landes, la Communauté de Communes du Seignanx, les Communes d'Anglet, de Bayonne, de Boucau et de Tarnos ainsi que les industriels membres du SPPPI Estuaire de l'Adour ont été sollicités pour leur contribution à la finalisation de l'étude.

A ce jour, ont prévu de participer la Région Aquitaine, l'ACBA, la Communauté de Communes du Seignanx, les Communes d'Anglet, de Bayonne et de Tarnos et des industriels.

Le budget total pour la suite des travaux atteint approximativement 116 000 € TTC.

Madame Marie Ange THEBAUD propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 5 000 € au titre de cette étude de zone.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de cette étude pour la ville de Boucau et ses habitants (de par sa situation géographique notamment),

Décide d'attribuer une subvention de 5 000 € au SPPPI au titre de la réalisation de l'étude de zone Estuaire Adour.

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 30 mars 2016  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016